



Agenda 21 local de la MRC des Sources

*Pour assurer une qualité de vie à tous
Aujourd'hui et demain
La MRC des Sources*

Choix de la MRC

- 21 juin 2010, la table des maires adopte une résolution pour doter la MRC des Sources d'un Agenda 21 local
 - Agenda: outil de planification
 - 21 : relevant les défis du 21^{ème} siècle
 - Local: pour agir à l'échelle locale de la MRC des Sources
- Délégation au CLD du mandat de la construction et du suivi de l'Agenda 21 local
- Entente avec la CDC pour l'animation de la démarche
- Obtention d'un support financier pour la bonne marche des activités
 - Fonds franco-québécois
 - CRÉ de l'Estrie
 - Desjardins
 - Fonds de développement conjoncturel
- Pilotage de l'A21L
 - Comité de coordination: SADC, CLD, CDC, MRC
 - Comité d'orientation: coprésidence SADC / MRC ; autour de la table: SADC, CLD, MRC, CDC, CLE, commission scolaire des Sommets, deux représentants citoyens,...

Diagnostic

- En 2006, dépôt d'un diagnostic en développement durable produit par l'Université de Sherbrooke
 - Présentation de 11 enjeux territoriaux en développement durable
- En 2011, actualisation de ce diagnostic grâce à la participation de 31 groupes d'intérêt regroupant plus de 200 personnes
 - L'intérêt démontré par les participants se traduit par plus de 60 heures de rencontres
- Juin 2011, forum MRC permettant à 80 personnes d'influencer le choix des enjeux territoriaux
 - La liste de 14 enjeux potentiels a été priorisée par les participants

Enjeux

- Équilibre démographique
- Protection des plans d'eau du territoire
- Diversification économique
- Responsabilisation des entreprises au DD
- Scolarisation, réussite scolaire et amélioration des compétences
- Identité de la MRC des Sources

Vision

En 2025, la MRC des Sources est une région caractérisée par une population fière qui se renouvelle grâce à l'attractivité de son territoire. Les résidents la choisissent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emploi. L'autonomie collective reflète le pouvoir d'agir des individus qui y habitent. Le développement d'un pôle de compétitivité technologique, la saine gestion de l'eau et la protection des différents paysages ainsi que l'emphasis mise sur la formation continue sont les assises de son développement durable.

Prochaine étape

- Détermination des objectifs stratégiques
 - Les travaux sont en cours. Les indicateurs clés sont maintenant connus. Les objectifs stratégiques permettront aux différents acteurs du milieu de s'associer à cette démarche territoriale et volontaire. L'évaluation et le suivi sera fait en fonction des objectifs stratégiques et à l'aide des indicateurs.
- Construction du plan d'action
 - Une étape importante qui doit tenir compte des rôles et responsabilités des acteurs du développement de la MRC des Sources.
- Augmentation de la promotion portant sur le développement durable
 - Puisque nous parlons d'une démarche volontaire, il est important que les gens de la région y adhèrent pour que les résultats soient à la hauteur de nos aspirations.
- Formation pour les intervenants afin de favoriser l'intégration du développement durable

Déclaration de Rio 92

- Principe 1: Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature;
- Principe 3: Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures;
- Principe 4: Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément
- Tous les États et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable au développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.